

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant un an, par la poste, en avance, 21 00

Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Scientifique, pendant un an, en avance, 21 00

Aux deux publications réunies, en avance, 42 00

FRUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cent.

Dix lignes et au-dessous, première insertion, 35 cent.

Au-dessous par ligne, 25 cent.

Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

Nouvelles d'Europe.

Arrivée de la Malte du 5 Mai.

ARRIVÉE DU BRITANNIA.

L'arrivée du *Britannia* à Boston nous a mis en possession de nos Journaux d'Europe jus-5 mai courant.

Les nouvelles sont intéressantes. Le Bill de coercition pour l'Irlande a subi sa première lecture dans la chambre des Communes. Les membres en faveur de la mesure sont au nombre de 274 ; contre 125 ; majorité 149 : 31 whigs ont voté dans la minorité.

SITUATION DE L'ANGLETERRE.

L'état politique de l'Angleterre présente en ce moment une scène de confusion, au milieu de laquelle il est difficile de démêler le véritable état de choses. On a parlé de la retraite probable de sir Robert Peel et de l'avènement des whigs. tout ce que nous pouvons dire, c'est que lord Palmerston et lord Lansdowne, interrogés sur cette éventualité, ne paraissent pas eux-mêmes l'admettre. Personne en Angleterre ne sait ce qui arrivera dans trois mois ; mais le ministère tory traversera la session, c'est l'opinion universelle. Quant au bill sur les céréales, on ne doute plus que la chambre des lords ne s'y résigne ; des calculs qui ont été faits avec soin annoncent, en faveur de cette mesure, dans l'assemblée qui semblait devoir résister jusqu'à la dernière heure, une majorité de vingt-deux voix.

Le bill sur les céréales se recommandait principalement par la nécessité d'aller au devant d'une disette imminente. Ce caractère d'urgence a été dérivé par une fautive manœuvre de sir Robert Peel. Le premier ministre, dans l'espoir de se rendre plus agréable à la chambre des lords, a lié le sort de la réforme commerciale à l'adoption d'un bill sanctionné déjà par la chambre haute et qui fait revivre, pour la répression du crime en Irlande, les prescriptions surannées et rigoureuses du couvre-feu. Cette loi, qui n'est qu'un anachronisme, a soulevé des tempêtes dans la chambre des communes. Lord John Russell et les whigs consentaient à une première lecture, se réservant d'apporter des modifications essentielles dans la discussion des articles ; mais O'Connell et les irlandais, auxquels s'étaient d'abord ralliés, mais dont s'éloignent à présent M. Cobden et ses amis, s'efforcent, par toutes les chicanes qu'admet la procédure parlementaire, de faire obstacle aux progrès du bill.

On croit cependant que la première lecture du bill qui concerne l'Irlande passera au commencement de la semaine, et que le bill des céréales sera voté par la chambre des communes dans les premiers jours de mai. Le vote des lords aura sans doute lieu avant la fin du mois prochain. On avait supposé que la dissolution du parlement suivrait immédiatement l'adoption

du bill. Mais tant que les relations de l'Angleterre avec les Etats-Unis resteront dans cet état d'incertitude et de crise, il ne faudra pas songer à suspendre, ne fût-ce que pour quelques semaines, l'action des pouvoirs publics.

Ce qu'il y a de plus menaçant aujourd'hui pour le gouvernement anglais, c'est l'état de l'Irlande. Une sorte de jacquerie provoquée par la faim a succédé dans cette contrée à l'agitation politique. A Clonmel et à Carrick, le peuple a pillé les boutiques des boulangers. Dans quelques districts où le gouvernement avait recruté des ouvriers pour les travaux publics, à raison de 1 fr. par jour, ces ouvriers qui mourraient de faim la veille, n'ont pas tardé à refuser de travailler jusqu'à ce que leur salaire fût élevé à 1 schelling. Partout, les paysans se portaient aux derniers excès, sans les faibles efforts et sans l'influence du clergé catholique. Combien de temps cette influence prévaudra-t-elle contre les suggestions du besoin ? Une circonstance peu connue encore peut ajouter aux embarras du gouvernement. O'Connell s'affaiblit visiblement ; ses amis observent avec inquiétude le déclin rapide de ses forces physiques, et quelques symptômes de paralysie se sont déjà déclarés. Or O'Connell n'est pas seulement l'espoir, il est aussi le frein de l'Irlande. La mort ou l'anéantissement intellectuel d'un pareil homme serait en ce moment un immense malheur, et ne pourrait qu'accroître le désordre ; c'est le plus grave échec qui menace aujourd'hui le gouvernement anglais.

— La délivrance de la reine est annoncée pour le mois de mai.

— Le *Globe* prétend savoir d'une manière positive que le voyage de la reine à Paris est remis à l'année prochaine.

— La grande préoccupation en ce moment, est de savoir si la chambre des lords votera le bill sur les céréales, qui n'a plus qu'une épreuve à subir dans la chambre des communes, et dont le succès paraît certain dans cette dernière enceinte.

— Le parlement a repris ses séances le 17. Dans la chambre des communes, M. Browne a interpellé le gouvernement à propos d'actes de violence qui se sont récemment passés en Irlande. Sir Robert Peel a répondu qu'on faisait tout ce qu'on pouvait pour soulager la détresse du peuple irlandais, qu'on avait autorisé l'importation libre du maïs, mais que le meilleur moyen serait que les riches vinssent au secours de leurs compatriotes, et que le parlement adoptât sans délai le bill des céréales.

— L'Angleterre songe enfin à introduire une réforme sur plusieurs points de sa jurisprudence, et, entre autres, sur les lois relatives aux meurtres occasionnés par imprudence ou par des duels. Jusqu'à présent la loi n'accordait aucune indemnité aux parents de la victime. Lord Campbell vient de présenter à la chambre des lords un bill destiné à donner des droits à la partie civile et à lui assurer des dommages-intérêts.

— Sir Robert Peel a reçu dernièrement de M. Mac Geachy, toiseur royal à la Jamaïque, un plan que le premier ministre anglais paraît disposé à adopter. Il s'agit de changer l'itinéraire des communications entre la Chine et la Grande-Bretagne. Des bateaux à vapeur parcourraient l'Océan pacifique entre Canton et l'isthme de Panama avec escale aux îles Sandwich. On construirait un chemin de fer à travers l'isthme, d'où les steamers de la compagnie royale britannique apporteraient les voyageurs et les marchandises en Angleterre.

— Un vieillard de soixante-dix ans vient de mourir d'épuisement à Londres, dans une maison de pauvres de la paroisse de Saint-Luc, où on venait de le transporter. Il habitait un grenier dans Powell-Place, qui offrait le tableau de la misère la plus hideuse ; mais on n'y a pas moins apposé les sceaux, et l'inventaire a été fait alors découvrir des valeurs de différents pays, du Pérou entre autres, et quantité de bank-notes d'Angleterre et pour 8,655 liv. st. (216,400 fr.) d'or monnayé.

La séance de la chambre des communes du 25 avril a été marquée par deux incidents notables : une déclaration importante du premier ministre, et une querelle personnelle entre sir Robert Peel et M. d'Israeli.

Le bruit s'était répandu que sir Robert Peel voulait se rapprocher de plus en plus des ultra-tories, et qu'il avait fini par accepter toutes les conditions que lui imposait lord George Bentinck. Celui-ci, non content d'avoir obtenu le bill de répression pour l'Irlande, avait, disait-on, arraché au ministre la promesse d'abandonner le bill des céréales, et de substituer à cette mesure un bill autorisant la libre entrée des grains en Irlande pendant trois mois.

Cette rumeur, quelque invraisemblable qu'elle fût, a servi de texte à M. Cobden pour prononcer une de ces véhémentes philippiques avec lesquelles il a passionné les districts manufacturiers d'Angleterre. Il a déclaré, avec sa fougue et son audace habituelles, que le peuple anglais ne tolérerait pas la libre introduction des grains en Irlande si elle était refusée à l'Angleterre ; que le peuple anglais qui vivait dans les villes et gouvernait l'Angleterre, ne se laisserait pas sacrifier au monopole des campagnes.

Alors, sur une interpellation directe et précise de M. Smith O'Brien, sir Robert Peel a répondu catégoriquement qu'il ne pouvait pas être dans son intention de substituer à l'abolition des corn-laws, la mesure dont il était question ni quelque mesure que ce fût.

À ce milieu du tonnerre d'applaudissements que cette déclaration soulevait sur les bancs de l'opposition, l'implacable M. d'Israeli s'est levé et a lancé, au milieu du tumulte, cette remarque provocatrice :

« Lorsque M. Cobden a menacé de la colère du peuple le parti de la campagne, et qu'en commentant ses expressions, il a dit que le peuple, c'étaient les habitants des villes, le premier ministre a applaudi chaudement. Ces applaudissements m'ont surpris, car je me rappelle le temps où le premier ministre était fier

et jaloux d'être à la tête des gentlemen d'Angleterre. Mais le parti de la campagne a été bien vite mis en oubli, et il a suffi d'une menace de M. Cobden pour faire accepter et applaudir par le premier ministre cette définition nouvelle. »

Sir Robert Peel, à ces mots, se leva avec impétuosité et s'écria de toutes ses forces : « Je nie complètement le fait. » L'opposition accueillit ce démenti par de bruyants applaudissements. Les tories étaient au contraire en murailles, en protestations véhémentes. La confusion la plus grande régna dans la chambre. M. d'Israeli, visiblement blessé, s'écria : « Si le premier ministre entend dire que ce que j'ai avancé est faux, je n'ai plus qu'à me taire », et il se rassied.

M. d'Israeli paraissait irrité. Tout le monde, dans la chambre, connaît le caractère irritable et inflexible de sir Robert Peel, qui a déjà eu plusieurs affaires d'honneur. Aussi le tumulte s'apaisa comme par enchantement, et le silence le plus profond se rétablit dans la salle.

Pendant qu'O'Connell demandait l'ajournement du débat sur l'Irlande, le colonel Peel s'approcha de M. d'Israeli et lui adressa quelques mots, puis sortit de la salle. Quelques instants après, un membre du parti tory, M. Newdegate, se leva évidemment au nom de M. d'Israeli, et demanda à sir Robert Peel s'il avait en effet assuré que l'assertion de M. d'Israeli était fautive. Voici la réponse de sir Robert Peel.

« L'honorable membre s'est complètement trompé. Ma réponse a été celle-ci : Je nie complètement le fait. M. d'Israeli a prétendu que j'avais applaudi une expression particulière de M. Cobden, consistant à dire que les villes avaient le droit de dicter leur volonté au parti de la campagne, et que j'avais accepté cette définition du mot "peuple." J'ai dit : "Je nie complètement le fait." Ainsi, l'honorable M. Newdegate a mal entendu s'il a cru entendre que je disais que l'assertion de l'honorable représentant de Shrewsbury était fautive. Je n'ai rien articulé de semblable. Je nie avoir applaudi l'assertion de l'honorable M. Cobden, que les villes avaient le droit de dicter leur volonté au peuple anglais ou d'écraser le parti de la campagne. C'était une interprétation erronée. »

Plusieurs membres des deux partis ont alors pris la parole : les whigs, pour établir que la déclaration de sir Robert Peel était suffisante ; les tories pour soutenir que sir Robert Peel avait applaudi. Mais les chefs des ultra-tories, lord George Bentinck, au nom de son parti, s'est levé et a accepté dans les termes suivants la déclaration du ministre :

« Je regrette qu'il y ait eu cause d'agitation ; je n'étais pas ici lorsque M. Cobden a fait ses observations ; mais je sais que l'opinion générale de mes voisins sur ces bancs est que le très honorable baronnet a applaudi. S'il a en effet applaudi, les observations de M. d'Israeli étaient parfaitement justes ; toutefois la déclaration du très honorable baronnet doit être considérée comme parfaitement satisfaisante. (Applaudissements.) Il n'est plus personne parmi nous

qui puisse croire que le très honorable baronnet avait applaudi, et j'espère qu'il ne sera plus question de cet incident. »

Sir James Graham et quelques-uns des voisins de sir Robert Peel ayant alors affirmé sur l'honneur que le ministre n'avait point applaudi, l'incident a été vidé après quelques observations échangées entre sir Robert Peel et M. d'Israeli.

BULLETIN DE LA SEMAINE.

PARIS, 23 Avril 1846.

La semaine qui commence pour nous au jeudi s'est ouverte par une nouvelle qui a porté la douleur et la consternation dans tous les esprits. Jeudi, vers cinq heures et demi du soir, un assassin a tiré deux coups de fusil sur le Roi au moment où S. M. revenait d'une promenade dans la forêt de Fontainebleau. La famille royale se trouvait depuis la veille dans cette célèbre résidence où, dit-on, Louis-Philippe voulait surveiller par lui-même quelques préparatifs faits pour recevoir la reine Victoria. L'auteur de cet odieux attentat se nomme Leconte. Ancien soldat, attaché depuis 1829 à la maison d'Orléans pour la garde de ses bois ; il était en dernier lieu garde-général de la forêt de Fontainebleau. Il avait été destitué, et recevait de la liste civile une pension dont il est allé toucher un quartier deux jours avant le crime. Ce n'est pas le lieu d'en dire ici dans aucun détail sur les circonstances et sur l'auteur de l'attentat et sur les merveilleux hasards dont s'est servi la Providence pour sauver encore une fois les jours du Roi. Un récit détaillé se placera nécessairement dans une autre partie de cette feuille, et les réflexions qui se pressent en foule, sur les événements toutes en un sentiment unanime de surprise et d'indignation.

ATTENTAT CONTRE LA VIE DU ROI.

Le roi revenait en char-à-bancs d'une chasse au sanglier qui avait eu lieu depuis la matin sous la conduite des princes. La reine, Mme la princesse Adélaïde, Mmes les duchesses de Nemours, d'Aumale, la princesse de Saxe-Cobourg, le prince Philippe son fils, le prince et la princesse de Salerne étaient dans le char-à-banc avec le roi. Au moment où le cortège royal arrivait près du lieu dit la *Fuisanterie*, on entendit dans la rue royale deux coups de fusil tirés du petit parc d'Avon ; il y eut un intervalle de deux à trois secondes entre le premier et le second coup. Au premier coup, deux balles ont percé les franges du char-à-banc et se sont logées dans le dessus de la voiture. Au second coup, une balle et du gros plomb ont frisé la tête du roi. L'assassin était monté sur un tas de brousses, en dedans du parc, et avait appuyé son fusil sur la muraille.

Il était à une distance de dix pas de la voiture royale. On a reconnu qu'il s'était caché derrière le mur, de manière à ne se découvrir qu'au moment de tirer.

Au bruit de la double détonation, un palefrenier, le sieur Millet, qui était à cheval près de la voiture du roi, s'est approché du mur d'où étaient partis les deux coups, et, à l'aide de son

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

LE MARGUILLIER.

(Suite.)

XII.

COMMENT LE GROGNARD FUT ÊTU MARGUILLIER.

Ce triomphe parlementaire fut accueilli de François par le cri de : Vive M. le curé ! qui fut répété par tous les assistants, à l'exception de Potard, qui, fidèle à son système d'opposition, ne desserra pas les dents. Par l'ordre de l'abbé Caffieux, François appela le maître d'école, M. Corbeau, secrétaire de la mairie et de la fabrique, qui, en attendant dans la pièce voisine de celle où le conseil était assemblé, le résultat de la délibération, s'était amusé, pour charmer l'ennui de sa solitude administrative, à faire rôtir des marrons dans l'âtre de la cheminée presbytériale. Il était en train d'en manger, un, et tenait les autres dans sa main, lorsqu'il parut au milieu de l'assemblée.

— Allons, monsieur Corbeau, dit Galuchet, placez-vous à cette table, et écrivez sur le

registre de nos délibérations le procès-verbal de notre séance.

— Bien volontiers, messieurs, répartit celui-ci, en faisant hommage à mademoiselle François des marrons qui lui restaient et que la gouvernante accepta sans façon. Qui avez-vous nommé, messieurs ? demanda-t-il.

— M. Bourguignon, répondit Siraudin.

— M. Bourguignon ! exclama le secrétaire ; c'est un bon choix que vous avez fait ! Vous avez parfaitement compris le vœu de l'opinion publique.

— Allons, allons, maître Corbeau, dit Potard l'opposant, ne faites pas tant de phrases, et écrivez ce qu'on vous dit d'écrire. Il se fait tard, et tout le monde n'a pas, comme vous, le moyen de se lever à neuf heures du matin.

— Mon cher monsieur Corbeau, dit à son tour l'abbé Caffieux de sa voix la plus douce, n'en de tempérer un peu ce que la recommandation du tisserand avait d'acérbé, hâtez-vous, car effectivement il se fait tard.

A la voix de son curé, le secrétaire s'assit devant la table, et se mit à transcrire le procès-verbal.

Pendant qu'il écrivait, François alla chercher trois bouteilles de vin et une énorme brioche, relief du pain béni qui avait été rendu le dimanche précédent par le comte d'Harleville.

Aussitôt que le scribe eut achevé son expédition qui fut lue par lui à haute voix, et successivement signée par les marguilliers et l'abbé Caffieux, ce dernier s'adressa à ceux-ci, en leur disant d'une voix flûtée, tout en leur montrant le gâteau :

— J'espère, messieurs, que vous ne refuserez pas d'accepter ce léger rafraichissement !

Les assistants firent un signe d'assentiment, excepté Potard qui, prétextant une affaire, prit sans façon congé du curé et de ses collègues. A peine était-il dans la rue, qu'on l'entendit

fredonner la Marseillaise, qui était alors à la mode.

— Potard est timbré, dit l'épicier ; voter tout seul pour Thibault !... c'est drôle !

Galuchet ne disait pas que, sans la commande de François, il eût voté, lui aussi, pour Thibault, et que ce vote hostile eût entraîné celui de Siraudin et peut-être même de Tampon. Quelques paquets de chandelles, quelques livres de sucre et de café avaient suffi pour faire pencher la balance ; à quoi tiennent les destinées des fabriques de paroisses et des empires !... L'intérêt personnel est le dieu de l'époque ; avec lui les opinions disparaissent comme les feuilles sèches au souffle du mistral.

Potard n'est point fou, répondit l'abbé Caffieux, dont la charité chrétienne ne se souvoyait jamais ; c'est un homme qui veut soutenir ses opinions, bon gré, mal gré.

— Oh ! monsieur le curé, fit Siraudin ; vous avez bien de la bonté de prendre le parti de Potard, c'est un sornouf ; et si vous saviez ce qu'il débite sur les prêtres, les cheveux vous dresseraient sur la tête.

— Impossible, mon cher monsieur Siraudin, reprit l'abbé en souriant ; vous savez mieux que personne que je porte perrique. Puis, reprenant le ton sérieux, il ajouta : Je ne veux point savoir ce que Potard peut dire, même sur mon compte ; je le saurais, que, s'il parlait mal, je le lui pardonnerais de grand cœur ; occupons-nous de cette brioche, nous ferons beaucoup mieux.

On fit honneur au gâteau et au vin du presbytère, et neuf heures sonnaient à l'horloge de l'église, que l'état-major de la paroisse de Menegny devisait encore autour du foyer de l'abbé Caffieux ; mais bientôt François, toujours fidèle observateur de ses us et coutumes ecclésiastiques, leva le siège en disant aux marguilliers :

— Ce n'est pas pour vous renvoyer, messieurs,

mais il est neuf heures, et il faut que M. le curé se lève demain à six heures pour dire sa messe à sept.

— Au fait, il est temps de regagner son logis, dit M. Corbeau.

— D'autant plus, ajouta Galuchet, qu'il y a aujourd'hui beaucoup de monde chez M. le comte d'Harleville qui, en l'honneur de son épouse, a donné à dîner à tous ses anciens camarades domiciliés dans les environs, y compris M. Bourguignon. On pourrait avoir besoin de moi ; il n'est tel que l'œil du bourgeois. — Oh ! mon Dieu ! fit-il en regardant la pendule, déjà neuf heures un quart ! — A propos, monsieur le curé, ajouta-t-il en cherchant sa casquette, ne faudra-t-il pas que nous allions demain, vous à notre tête, comme c'est l'usage, annoncer à M. Bourguignon sa nomination de marguillier ? — C'est juste, répliqua l'abbé ; à demain donc, à l'issue de ma messe : on se réunira chez moi, à huit heures. Bonsoir, messieurs.

Quand François eut fermé et barricadé les portes du presbytère, — car elle ne laissait jamais ce soin à la jeune servante Nanon, — elle revint trouver l'abbé qui se disposait à se déshabiller. En apercevant son gouvernant, celui-ci se croisa les bras sur sa poitrine et lui dit avec un sentiment indéfinissable de cordialité :

— Savez-vous bien, François, que j'ai admiré ce soir votre adresse ? Sans vous, c'en était fait de la nomination de M. Bourguignon !... Mais, dites-moi, friponne, ajouta-t-il en frappant doucement de ses deux doigts allongés la joue de son gouvernant, où avez-vous fait provision de tant d'esprit d'a-propos ? — Trédame ! monsieur le curé, répondit François, on ne vit pas, pendant des années, avec des gens d'esprit comme vous, sans acquiescer un peu de savoir faire. J'ai vu qu'il fallait frapper un grand coup, et je l'ai frappé ; s'en est cela, monsieur Galuchet nous jouait un

mauvais tour. Ai-je bien fait, monsieur le curé ?

— Si vous avez bien fait, François ! mais c'est à vous que je le demande, répondit le prêtre ; c'est un coup de maître !... Dieu merci, par cette nomination nous allons posséder un palladium admirable pour notre chère église ! Outre cela, ce choix flattera infiniment M. le comte d'Harleville qui aime M. Bourguignon comme la prunelle de ses yeux. Mais j'y songe, François, celui-ci ne se doute pas le moins du monde que nous avons jeté nos voix sur lui pour remplacer Châlumeau. S'il allait refuser l'honneur qu'on lui fait !

— Ne craignez rien, monsieur le curé, il acceptera ; j'ai mis dans nos intérêts sa femme Lucienne, et puis, n'aurions-nous pas, pour nous aider, monsieur le comte d'Harleville, notre marguillier d'honneur ? Il contraindrait bien vite M. Bourguignon à accepter. Ainsi, monsieur le curé, dormez tranquille !

Tout en discourant de la sorte, François avait ôté la perrique de l'abbé et l'avait coiffé d'un bonnet de coton, ceint à la base d'un ruban orange large de trois doigts. Le vieillard avait déboutonné systématiquement sa soutane, et la gouvernante n'ayant plus à s'occuper de la toilette de son maître, alluma sa lampe, souleva une bonnet nuit à l'abbé, et se retira, non sans lui avoir recommandé de se lever aussitôt que le sonnerie du réveil du matin de la salle à manger indiquerait six heures.

Le bon ouré prit son bréviaire, lut ses prières du soir, et se mit au lit, et il ne tarda pas à s'endormir du sommeil du juste.

Tandis que tout le monde dormait au presbytère, le village était presque mis en émoi par les nombreux visiteurs du château qui, un peu plus, et parlant haut, s'acheminaient dans toutes les directions à l'endroit des convives du comte d'Harleville qui retournaient chez eux.

— Notre grognard de son côté arrivait dans la

cheval, il s'est précipité dans le parc. Il s'est mis à la poursuite de l'assassin, qui fuyait à toute vitesse.

Des officiers du 1er régiment de hussards s'élançaient en même temps au galop pour découvrir l'assassin. Ne pouvant pénétrer dans le clos, ils l'ont cerné.

Millet, après une course de quelques secondes, a approché l'assassin, qui l'a couché en joue en lui disant : " Si tu avances, tu es mort." Millet, ne s'inspirant que de son courage, s'est précipité sur le fusil de l'assassin ; il a saisi ce dernier par le bras. Des officiers sont aussitôt arrivés et l'ont entouré. Il a avoué son nom et a osé exprimer le regret d'avoir manqué le roi.

A la première vue l'assassin n'était reconnu par les gens de service de la maison du roi. Lecomte est grand, noir ; ses traits annoncent de l'exaltation et une brève énergie. Il a des moustaches noires ; il est âgé de 48 ans.

Voici ce qu'on raconte de lui : Il entra au service comme simple soldat, en 1822, et se fit remarquer par son courage et sa résolution dans la guerre d'Espagne de 1823, où il fut fait sous-officier, puis officier ; il fut décoré à la suite de cette expédition. Plus tard, il entra dans la garde royale, où il a été sous-officier.

Entré en 1829 au service de la maison d'Orléans, il fut successivement garde à pied, garde à cheval, brigadier et garde général des forêts de la couronne. Dans ces diverses positions, il avait chaque année, accompagné le roi dans ses promenades à Fontainebleau.

Depuis dix-huit mois, il avait été destitué de son emploi pour inconduite. On l'avait entendu plusieurs fois proférer des menaces contre M. de Montalivet et M. de Sahune, conservateur des forêts de la couronne. Il avait écrit différentes lettres de menaces à ces deux personnages et au général de Ramigny, qu'il croyait être son protecteur.

Après lui avoir plusieurs fois accordé des secours, l'intendant de la liste civile avait fait liquider à sa faveur une pension de retraite.

Il s'était retiré à Paris, où il vivait dans un grand désordre et une grande exaltation. Il était parti mardi soir pour Fontainebleau, où il arriva le lendemain à six heures du matin.

Dans son interrogatoire, qui a duré plus de deux heures, il a avoué être venu avec l'intention bien arrêtée de tuer le roi.

Ses anciens collègues le regardent comme un des plus habiles tireurs ; il ne manquait jamais le chevreuil à cent cinquante pas.

Le soir la ville de Fontainebleau a été illuminée, et toutes les maisons ont été pavisées.

C'est lundi, à dix heures et demie, que Lecomte est arrivé à la Conciergerie, dans une voiture cellulaire, qui avait été expédiée de Paris samedi à une heure, et qui était arrivée à Fontainebleau à 7 heures et demie. La clef de la voiture fut remise aussitôt à M. le procureur général.

Dans la voiture était un capitaine de gendarmerie, un maréchal-des-logis, deux gendarmes ; deux gendarmes à cheval ont suivi la voiture dans la traversée de la forêt.

Depuis son arrestation, Lecomte n'a pris aucune nourriture, excepté dans la route. Il s'est entretenu avec l'officier des circonstances de son crime. Il attribua sa *maladresse* à cette double circonstance, que la voiture du roi était arrivée plus tôt qu'il ne croyait et allait plus vite qu'à l'ordinaire ; il s'est hâté de monter sur le tas de fagots qu'il avait placé près du mur.

Lecomte affecte un calme que ses traits démentent ; mais tout chez lui semble annoncer une grande agitation intérieure ; ses yeux paraissent injectés de sang, et toute sa physionomie est empreinte d'une vive rougeur.

elle où veillait sa femme en attendant, et marchant sur la pointe des pieds pour ne pas éveiller Euphrasie qui dormait, il embrassait Lucienne plus tendrement que de coutume, en lui disant :

—Quelle nocce !... Dieu ? que mon colonel a été aimable pour moi !... Imagine-toi qu'il m'avait placé à table entre deux généraux que je n'avais jamais vus !... Mais quel repas !... il y en avait au moins... Ah ! bah ! qu'est-ce que je dis donc ? il y en avait bien plus que cela !... il y en avait aux quatre coins de la table !...

—Des beaux flambeaux tout dorés ? demandait la femme.

—Eh ! non ; des truffes !

—Pouah !... dit Lucienne avec grimace.

—Excusez, vous êtes bien dégoutée ! reprit le grognard, mais tu ne vois pas que c'est que des truffes ! en as-tu jamais mangé ?

—Pardine ! si je sais ce que c'est ! ce sont des petites pommes de terres noires, dures et biscornues, qui ont un goût de mois.

—C'est, au contraire, tout ce qu'il n'y a de plus excellent et de plus délicieux au monde, et de notre temps, il n'y avait que les maréchaux de l'empire qui eussent le droit de manger des truffes en friandise ; voilà la chose !

—Je n'ea disconviens pas, répliqua la femme du grognard, mais moi, j'aime mieux les pommes de terre ordinaires, ou même les haricots rouges.

A ces mots, le vieux soldat lança à Lucienne un regard de pitié, tout en bourrant sa pipe, et lorsqu'il eut achevé de l'allumer :

—Mon épouse, lui dit-il d'un ton paternel, il ne faut jamais mal parler des choses avec lesquelles on n'a fait connaissance que superficiellement. ... La truffe est l'ami de l'homme ! et j'en ai consommé plusieurs ; je n'ai pas senti que ça va m'arriver. ... Mais c'est égal, voilà la chose : bonsoir !

Le grognard, en effet, était loin de se douter que, tandis qu'il se régalait de truffes, on le nommait margouillat de la prison.

EMILE MARCO DE SANTI-HERNANDEZ.
(A continuer.)

Les pièces à conviction ont été également transportées aujourd'hui. Lecomte, dans l'interrogatoire qu'il a déjà subi à Fontainebleau, aurait montré, dit-on, une sorte d'abattement, qui ne serait pas d'accord avec le caractère énergique qu'on lui attribue.

Il aurait persisté, d'ailleurs, à déclarer qu'il n'avait point eu de complices dans l'idée et dans l'exécution du crime.

La prison du Luxembourg ainsi que les postes militaires qui l'entourent, ont été visités hier dimanche, avec le plus grand soin par M. le préfet de police et M. le grand référendaire de la Chambre des pairs.

Lecomte était arrivé à Fontainebleau le matin, à deux heures, par la diligence de Nemours, et après être resté quelques instans dans une auberge, où il but, dit-on, deux verres de vin, et prit un léger repas, il émit l'idée de se cacher dans la forêt, et s'était glissé dans l'enclos, d'où il devait attendre le passage du roi. Il paraît qu'il y resta toute la nuit, sans que personne vint l'y déranger. Il y prit toutes ses dispositions, non-seulement pour l'attentat qu'il méditait, mais pour la fuite sur laquelle il comptait. On a trouvé plusieurs étages de fascines amoncelées par lui dans cette intention. Ils étaient appuyés au mur par lequel Lecomte devait s'enfuir à l'autre extrémité de l'enclos, opposée à celle où il avait établi son poste de surveillance.

Sans l'énergique attaque du palefrenier Millet, il est probable, que l'assassin aurait échappé. Du mur de l'enclos, il descendait dans la forêt, où il avait grande chance, la connaissance depuis longtemps, de dérober toutes les poursuites.

Le palefrenier Millet a été immédiatement promu au grade de sous-piqueur dans les écuelles du roi. Il recevra en outre une médaille d'or.

Parmi les officiers qui accompagnaient la voiture du roi et qui ont contribué par leur empressement et leur sang-froid à l'arrestation du criminel, on remarque M. Berryer, frère du député, officier de grande distinction, qui commande le régiment de hussards en garnison à Fontainebleau.

—Les précautions étaient prises par Lecomte pour assurer sa fuite, et même pour faire prendre le change sur la personne de l'assassin, et jeter dans une fausse voie les recherches de la justice.

En effet, avant de se porter sur la crête du mur qui sépare le parc de l'enclos d'Avon, il avait eu le soin de placer au pied d'un arbre, sur un point bien en évidence, et de manière à attirer les regards de ceux qui les premiers pénétreraient dans le clos après l'explosion de ses deux coups de fusil, le bulletin de la voiture de Nemours qui lui avait été délivré sous le faux nom de Lebrun.

Il comptait ensuite sur son agilité et sur le premier moment de trouble et d'effroi qui succéderait à la mort du roi pour gagner la forêt, où il lui eût été facile, avec la connaissance parfaite qu'il avait de tous ses détours, de trouver une retraite assurée contre les recherches.

Les nouvelles d'Alger sont toujours à peu près les mêmes. Elle constatent le rétablissement, presque complet, de notre domination. Le maréchal Bugeaud a perdu les traces d'Abdel-Kader, écrit-il dans son dernier rapport, mais il affirme que l'ex-émir est dans l'impossibilité de nous causer aucune inquiétude sérieuse. Dans quelques jours la question de l'Algérie sera portée à la tribune, à l'occasion des crédits supplémentaires. La commission chargée d'examiner les demandes du gouvernement ne demande aucune réduction ; mais elle critique en quelques points le système suivi par le gouverneur-général. Elle signale quelques désordres administratifs et, comme remède dans l'avenir, elle indique la création spéciale d'un ministère de l'Algérie. Nous reviendrons sur tout cela lorsque la question sera portée à la tribune.

En quittant Toulon, le grand-duc Constantin a fait voile pour Alger où il a été reçu magnifiquement par le gouverneur-général et où il a dû rencontrer le duc de Saxe-Cobourg.

Les nouvelles de Pologne n'annoncent aucun changement dans la situation des provinces insurgées. La Galicie est toujours ravagée par les bandes de paysans à la tête desquelles Szela se fait appeler roi des paysans polonais. L'Autriche se prépare à envoyer dans ce pays des forces imposantes, elle n'en a encore accordé l'abolition des corvées de voitures et autorisé le melat de toutes les autres. La nouvelle donnée par le Correspondant de Hambourg relativement au sort de la république de Cracovie est complètement démentie. Le statu quo de 1815 sera maintenu ; seulement la république ne pourra reorganiser ses milices, et chacune des puissances protectrices aura pendant deux ans, à tour de rôle, une garnison dans sa capitale. A l'égard des insurgés tombés en leur pouvoir, l'Autriche et la Prusse se montrent heureusement lentes à servir. Il n'en est pas de même de la Russie. Après la potence vient le knout, l'exil, l'envoi en Sibirie et au Caucase. Des femmes mêmes ont subi l'infâme supplice du knout, et l'on cite entr'autres la propre nièce de M. de Nesselrode, Mme de Kalergi, convaincue d'avoir favorisé la fuite du comte Dombrowski, le mari d'une de ses amies d'enfance. Le moment est donc assez mal choisi pour démentir de nouveau les persécutions dont les Basiliennes de Minsk se plaignaient d'avoir été l'objet. M. de Boutemefl'a cependant publié une seconde note à cet égard ; l'abbesse ou la prétendue abbesse de Minsk a immédiatement répliqué et la question est moins claire que jamais.

En Espagne, les nouvelles publiées sur l'insurrection de la Galicie semblent aussi fort obscures. On convient aujourd'hui que le mouvement a plus d'importance qu'on ne l'avait dit d'abord. Loin d'être concentré dans Lugo et dans Santiago, il s'est étendu à Vigo et à Pontevedra, et il a fallu prendre sur la frontière de Por-

tugal d'actives précautions pour empêcher que les insurgés ne recussent de ce côté des secours importants. Aujourd'hui toutefois il semble que la révolte est heureusement comprimée. Le ministre attend, dit-on ce moment pour donner signe de vie politique, et prouver qu'on se trompe en annonçant qu'il est déjà frappé de dissolution et menacé d'une crise nouvelle.

A ces bruits de désordre en Espagne, s'est mêlée la nouvelle d'une insurrection en Portugal. Il ne s'agirait toutefois que d'une échauffourée de paysans mal armés et criant à bas les nouveaux impôts ! Les troupes suivent toute apparence en auroit eu facilement raison.

Un journal de Paris a annoncé la découverte d'un complot, en Grèce, contre le ministre Costelli, complot qui aurait été déjoué par les précautions du gouvernement. Il faut attendre à cet égard des enseignements plus précis et venus par une voie plus certaine.

A Constantinople, le divan est en fête. Le fils aîné de Reschid-pacha (épouse la sœur du ministre de la marine. Puisse cette union être un gage de bonne harmonie et resserrer les liens qui existent déjà entre les hommes de qui l'Europe attend avec confiance d'heureuses et sages réformes.

REVUE DE PARIS.

2 Mai, 1846.

Permettez-nous de commencer aujourd'hui notre inventaire hebdomadaire des distractions parisiennes, par ces mots célèbres et si souvent répétés de madame Sévigné : " Je vais vous conter l'événement le plus grand, le plus petit, le plus merveilleux, le plus simple, etc., etc. " et, ajouterons-nous, le plus étourdissant, assurément, c'est le steeple-chase, qui a eu lieu dimanche à la Croix-de-Berny. Vous n'ignorez plus avec quelle impatience cette grande fête équestre était généralement attendue, et de quelles fanfares l'annonce de son programme avait été saluée des deux côtés de la Manche ; car pour cette solennité hippique, la France et l'Angleterre s'étaient partagés les rôles. La France a fourni le turf, et l'Angleterre, les chevaux et les jockeis.

Aussi, malgré vent et marée, malgré la température qui s'était faite britannique pour la circonstance, le beau monde anglo-français de la capitale s'était porté à la Croix-de-Berny. C'était sur toute la route un long pèlerinage de calèches, coupés, derbys, tandems, caliburs et autres élégants véhicules ; tous nos cavaliers et gentlemen s'étaient croisés pour cette expédition chevaleresque. Il y avait un parfum de sport à quatre lieues à la ronde, et jamais on n'avait tant parlé anglais *extra-muros*. Un assez mauvais plaisant nous a dit que pendant toute la journée de dimanche Paris avait eu une fièvre de cheval.

Vous n'ignorez plus que la lice s'ouvrait dans la vallée de la Bièvre, sur une étendue de quatre milles. Son tracé avait été judicieusement choisi pour faire briller le courage, la force et l'adresse des champions. C'était une succession vraiment formidable de haies vives, de barrières et de clôtures à franchir, il fallait passer et repasser la rivière fort grossie par les averses printanières. On avait multiplié les obstacles sous les pas des cavaliers et des chevaux ; rien enfin n'avait été négligé pour rendre ce casse-cou aussi intéressant qu'il était possible *inhumainement*, mais il est un dieu pour les riders, personne n'a été tué.

Dans l'origine, 42 chevaux avaient été engagés, douze seulement ont couru. Nous vous dirions leurs noms, si vous ne les savez par cœur ; mentionnons du moins les vainqueurs : *Colchester* et *Tommy Little*, arrivés presque tête à tête, le premier, dirigé par le capitaine Peel, l'autre, par son propriétaire, M. Vavers, intrépide vieillard de soixante-deux ans. Si M. Vavers n'a pas partagé l'*Handicap* avec son heureux rival, il a emporté sa bonne part de gloire et de bravos. Il y en a eu du reste pour les vaincus, et c'était justice. " Je n'ai guère vu de représentation, nous disait à ce sujet un sportsman émérite, où il y ait eu plus de chutes et plus de triomphes. " Les chevaux tombaient, mais ils sont arrivés au but, à très-peu de distance les uns des autres, à l'exception du seul *Colchester*, qui, au premier *lever*, lança l'enjeu qui le montait par-dessus sa tête, et se déroba au second. L'*Handicap* se montait à 30,000 francs, et l'on évaluait à un million la somme des paris engagés.

Dans la foule brillante des assistants, on se montrait avec orgueil la fleur des gentlemen-riders français, M. de Vaulblanc, M. de Normandie, M. Alouard, M. de la Moskowa et principalement M. le duc de Nemours, impatient pent-être de sa grandeur qui *l'attachait au rivage*. Dans l'intérêt de l'honneur national qui, cette fois, avait déclenché la lutte, il faut rappeler qu'en Angleterre, il y a quelques années, M. le duc de Nemours remporta le prix d'un steeple-chase où figurait M. Peel, le vainqueur de cette dernière journée. Le prince s'étant démis l'épaulo dans une autre course, la sollicitude royale, justement éveillée, imposa son veto.

Après Pâques, lorsque les plaisirs de l'hiver ont perdu leur vivacité pour s'éteindre doucement aux rayons du printemps, lorsque les bals et les fêtes splendides deviennent rares, les mariages, en revanche, deviennent plus nombreux qu'à toute autre époque de l'année. Avril et mai sont les mois chers à l'hymen. Les joies du carnaval et les restrictions du carême se sont effacées ; le champ est libre ; plus de scrupules, plus de distraction, l'heure du repos a sonné ; que peut-on faire de mieux que se marier ? Il faut bien, d'ailleurs, que le bal porte ses fruits.

Jamais peut-être le printemps n'avait fait fleurir autant de mariages que cette année. Les tableaux de toutes les mairies sont chargés de

publications matrimoniales ; tous les salons s'entre-tiennent de grandes et belles alliances ; le faubourg Saint-Germain déploie par devant notaire ses blasons les plus vieux ; la Chaussée-d'Antin compte d'opulentes dots. Les riches héritières épousent des titres, les familles nobles épousent des sacs d'écus ; c'est toujours la même histoire dans ce monde, qui ne change rien à ses mœurs et à ses principes.

Quelques spéculateurs ont placé sur la banque de l'hymen les bénéfices réalisés dans les chemins de fer ;—quelques veuves qui avaient juré fidélité à leur nouvel état sont retombées dans les filets du mariage ;—quelques jeunes gens qui brillaient d'un élégant éclat, héros du sport et de l'Opéra, se sont décidés à faire une fin, comme ils disent, heureux d'échapper à la ruine par cette dernière ressource. Ceux-là surtout feront un vider dans le monde qu'ils abandonnent ; ceux-là peut-être aussi seront les premiers à se repentir. On sait ce que l'on quitte, on ne sait pas ce que l'on prend. Mais à défaut d'expérience personnelle, les exemples sont là, et quelquefois l'incident le plus léger en apparence, rapporté à propos, suffit pour arrêter les plus entreprenants.

Il y a quelques mois, un de nos dandys passa de la vie de célibataire à l'état conjugal. Selon l'usage, il fut d'abord charmé de sa nouvelle situation. Après des prodiges de toutes sortes qui avaient blasé ses sens et dérangé son patrimoine, le mariage vint recueillir son âme et consolider sa fortune. C'était un double bienfait dont il appréciait toute la valeur. Oubliant le passé, plein de confiance dans l'avenir, il s'abandonna définitivement aux joies intimes d'une existence pleine de calme et de sérénité. Les attraits de la nouveauté font toujours merveille. Cela dura tout le temps de la lune de miel, dont l'éclat ne fut pas terni par le plus petit nuage. Puis, au charme de la nouveauté succéda la douceur de l'habitude, puis enfin cette habitude prit une certaine teinte de monotonie particulière aux félicités paisibles. L'imagination du jeune mari, longtemps endormie, se réveilla au murmure des riantes souvenirs ; il ne songeait pas à rompre le cercle qui l'était tracé, ni la chaîne qu'il s'était donnée ; mais ce cercle pouvait être élargi, cette chaîne allongée. C'est par de légères concessions qu'on arrive peu à peu aux bouleversements les plus profonds.

Déjà quelques changements, à prime sensibles s'étaient opérés dans sa conduite, lorsque dernièrement, par une belle journée du printemps, il rencontra d'anciens amis, des compagnons du bon temps qu'il n'avait pas revus depuis son mariage. Il fallait fêter cette rencontre ; les joyeux propos, la douce flânerie, firent oublier l'heure. Pour la première fois, le jeune mari manquait d'exactitude à l'heure du dîner,—heure sacrée dans un bon ménage.—" Eh bien lui dit un de ses amis, puisque tu es en retard pour dîner chez toi, tu dîneras avec nous, au café de Paris. "

Rendons justice au vertueux époux : son premier mouvement fut de refuser ; mais de pressantes sollicitations le décidèrent.

—Soit, répondit-il enfin, je cède à vos aimables instances. Seulement je voudrais écrire un mot à ma femme pour la prévenir.

—A quel bon ? si tu lui annonces que tu fais un dîner de garçons, cela te vaudra des remontrances au retour. N'écris pas, c'est plus sage.

—Cependant, il est des convenances qu'il faut observer. Ne puis-je pas trouver un prétexte à donner à mon absence un motif raisonnable ?

—Très bien ! tu es dans la bonne voie, et maintenant tu comprends qu'il est inutile d'écrire. Au lieu de te donner la peine d'improviser ce prétexte indispensable, prends le temps de l'imagination à ton aise et de le mûrir, il n'en vaudra que mieux. Tu en sera quitte pour trouver un prétexte complet, un motif à deux fins, qui explique à la fois pourquoi tu n'as pas diné et pourquoi tu n'as pas prévenu.

Perdus ébahissants ! voilà leur morale ; voilà comment ils égarèrent les hommes mariés,—à leur profit.

Le dîner se prolongea démesurément, et les convives ne se séparèrent qu'après minuit ; le coupable époux, n'ayant pas trouvé de voiture, reprit à pied le chemin du domicile conjugal, sans remords, sans crainte et sans se presser, car en rentrant très tard il était sûr de trouver son monde couché, et l'explication serait remise au lendemain. Deux heures sonnèrent dans le silence de la nuit lorsque son concubine lui tira le cordon. Pour une première faute c'était faire les choses largement ; mais grâce à l'assistance et à la collaboration de ses ingénieux compagnons, il était muni d'une magnifique fable qui remplissait toutes les conditions du genre : vraisemblance rigoureuse, intérêt soutenu, entraînement des circonstances, impérieuse nécessité, rien ne manquait au triomphe de l'exécuse.—Fort de cette justification si bien préparée, le jeune mari monta lestement l'escalier de sa maison, et à l'aide d'une clef qu'il portait toujours sur lui, il s'introduisit sans bruit dans l'appartement, afin de ne réveiller personne. Il entre ; un domestique endormi dans l'antichambre se réveille à moitié, prend un flambeau pour éclairer son maître, et ouvre la porte d'un salon qu'il faut traverser pour aller à la chambre à coucher.—O surprise !—ce salon est resplendissant de lumière, et le mari, qui ne s'y attendait pas, contempe avec étonnement, assises aux deux côtés de la cheminée, sa femme et sa belle-mère ;—car il y avait une belle-mère.

Ce n'était pas l'inquiétude qui avait fait veiller si tard les deux dames ; elles ne manifestèrent pas la moindre émotion à l'entrée du retardataire. L'épouse était nonchalamment étendue dans un fauteuil ; la belle-mère était assise avec majesté, se tenant très droite, le buste effacé, le nez pincé et la bouche en cœur. A cet aspect imprévu, le mari avait perdu toute sa présence d'esprit ; il s'était avancé gauchement et avec embarras ; la superbe fable si bien imagi-

née échappait à sa mémoire, il n'en retrouvait plus rien et il se perdait dans des phrases sans suite. Sa femme l'écoutait d'un air doux et résigné ; puis, comme il s'était interrompu pour chercher un mot qui n'arrivait pas, elle se souleva sur son fauteuil, tira le cordon d'une sonnette, et dit au domestique qui se présenta :

—Faites servir.
—Servir quoi ? demanda le mari.
—Le dîner, répliqua la jeune femme avec une admirable simplicité.
—Comment ! le dîner à deux heures du matin !

—Mais sans doute. Nous vous attendions. Ces derniers mots furent prononcés d'un son de voix contenu, traînant, velouté, plein d'une formidable douceur.

La belle-mère répéta ce—nous vous attendions ;—mais quelle différence ! l'organe était sec, l'accent ironique ; l'émotion véritable se traînait sous le mensonge de la forme.

L'époux resta muet, immobile. Les deux dames passèrent devant lui pour se rendre dans la salle à manger, et comme il ne bougeait pas, sa femme se retourna et lui dit toujours avec ce même son de voix mélodieux :

—Nous sommes servis.
—Mais, répondit-il, j'ai dîné.
—Oh ! je le pense bien ! Mais ne nous ferez-vous pas le plaisir de nous tenir compagnie ?
—Si, vraiment, et de grand cœur.

Il méditait, le cœur n'y était pour rien ; mais il fallut subir la corvée et assister au repas, qui dura cinq mortels quarts d'heure.

—Nous vous attendrons toujours, ainsi, dit la jeune femme en sortant de table.—*Ainsi aux retardataires.*

Un des mariages les plus retentissants de la semaine est celui de M. le marquis d'Aux, avec Mlle de Salvandy, fille du ministre de l'instruction publique et arrière-petite-fille du célèbre manufacturier Oberkampf, à qui Napoléon donna en visitant à Essonne ses magnifiques fabriques de toiles imprimées :—" Vous et moi nous faisons une bonne guerre aux Anglais, vous par votre industrie, moi par mes armes. " Et après un instant de réflexion, l'empereur ajouta : " C'est encore vous qui faites la meilleure. "



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 26 MAI, 1846.

LES BIENS DES JÉSUITES.

Il n'y a pas de droit contre le droit.

Les catholiques de cette partie du pays ont-ils un droit exclusif à la propriété et à la possession des biens des Jésuites ? c'est cette question qui nous occupe. Pour la résoudre il suffit de constater la nature des biens des Jésuites au moment de la conquête.

Ces biens étaient incontestablement des biens de l'Église catholique. Alors comme aujourd'hui il est hors de question que l'Église catholique peut posséder des biens et que ces biens ne peuvent être détournés de leur destination.

Ces principes sont fondés sur l'établissement même de cette Église et reconnus de temps immémorial. L'Église ayant des besoins temporels comme des besoins spirituels.

Avant la révolution française, les biens de l'Église étaient entièrement séparés de ceux de l'État, et jamais l'État ne pouvait s'emparer de ces biens et en approprier le revenu. Il est vrai qu'aujourd'hui en France, le traitement du clergé et les dépenses du culte forment un chapitre du budget de l'État, mais ce n'est pas à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger la question, puisque les doctrines de la révolution et les changements qu'elle a introduits dans le monde social en France ne sont pas parvenus en Canada.

Il faut donc pour résoudre la question légale se reporter au moment de la conquête. Or, nous le répétons, il y avait alors entre le patrimoine de l'Église catholique et celui de l'État une séparation absolue.

Parmi les biens que l'Église possédait alors, étaient les bénéfices séculiers et les objets mobiliers et immobiliers appartenant aux communautés religieuses.

Les uns et les autres étaient inaliénables ; et pourquoi l'étaient-ils ? C'est parce que, dit d'Héricourt, " ils appartiennent à l'Église et à Dieu d'où ces biens sont consacrés. " (Lois ecclésiastiques, de Pallanion des biens de l'Église, No. 1.)

L'Église, sans certains cas d'absolue nécessité, n'avait donc pas la faculté d'aliéner ses biens.

" A plus forte raison, l'État n'avait pas le droit de s'emparer des biens de l'Église, soit pour les vendre soit pour leur donner une autre destination.

Chaque bénéfice ou chaque communauté religieuse constituait un établissement séparé ; mais ces divers établissements n'étaient en réalité que les membres d'un seul et même corps, c'est-à-dire de l'Église.

De là il résultait que, si un bénéfice ou une communauté venait à être supprimé, les biens que cet établissement possédait ne devenaient pas la propriété de l'État, comme biens vacants et sans maître ; ils restaient dans le patrimoine de l'Église.

Dans les premiers ages de l'Église, jusqu'aux temps modernes si on consulte l'histoire, on voit que les biens de l'Église pouvaient passer d'un établissement ecclésiastique à un autre mais que jamais ils en sortaient du patrimoine commun de l'Église.

Si quelquefois, même avant la révolution de 1789, on s'était écarté de ces maximes et si par suite on avait dépouillé l'Église des biens qui lui appartenaient, de tels actes ne prouvaient rien, parce qu'ils sont contraires aux règles canoniques. Or, l'Église catholique étant reconnue comme corps constitué dans le Canada, ayant la jouissance de

SOCIETE DES AMIS.

ELECTION SEMESTRIELLE des Officiers de cette Société aura lieu VENDREDI, le 29 mai courant à 8h. P. M.

Montréal, 22 mai 1846.

SITUATION D'INSTITUTEUR DEMANDÉE

LES Personnes qui auraient besoin d'un Instituteur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Instituteur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPE Instituteur.

St. Marie de Mannoir. Montréal, 22 mai 1846.

H. J. J. PUBLAN, AVOCAT.

ANNONCE respectueusement qu'il a ouvert son Etude rue St. Louis, No. 17, dans une des maisons si connues sous le nom de MILLIONS-CHEVALIER ou des SEPT-GALLERIES, où il sera toujours trouvé prêt à se charger des causes et affaires de ses clients, et se flatte que par son attention et son assiduité il saura mériter leur confiance.

Montréal 18 mai 1846.

ANATOMIE & PHYSIOLOGIE. SESSION DE L'ÉTÉ.

HORACE NELSON, M. D., Professeur à l'École de Médecine et Chirurgie, commencera le 1er JUIIN, un Cours privé de LECTURES sur l'ANATOMIE et sur la PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE, à un nombre limité d'Élèves en Médecine.

Préparations, Livres de Planches et de Texte, fournis aux Élèves sans charge. Office et Chambre de Lecture, No. 4, rue des Sœurs-Grises.

DOCTEUR HORACE NELSON, No. 4, Rue des Sœurs-Grises, près de la Rue de la Couronne.

19 mai 1846.

HOTEL DE L'OTTAWA, RUE MCGILL, (Ci-devant tenu par M. Hull.)

LE Soussigné, qui tenait dernièrement l'Hôtel DES CASCADES, B. C., avertit respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a loué l'Établissement ci-dessus, très-bien connu, et il espère que par la longue expérience qu'il a acquise en ce genre d'affaires, il donnera une entière satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer.

Sa Table sera toujours amplement fournie des meilleurs Mets, et ses Vins et ses Liqueurs seront de la meilleure qualité. Ses domestiques seront attentifs et polis.

Des Voitures seront toujours prêtes à transporter les voyageurs qui veulent délaquer chez lui ou qui s'embarquent dans les Steamboats.

F. P. LAVIGNE. Montréal, 14 mai.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE, CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné, que M. G. N. GOSSELIN est autorisé à collecter ce qui est dû à cette Institution. P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire. Montréal, mai 4 1846.

ATELIER DE RELIEUR, No. 15 Rue St. Vincent.

O. Beauchemin, vient d'ouvrir un Atelier de Relieur, dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent. Il se charge de toutes espèces de reliures, et il espère, que par la bonté et la perfection de ses ouvrages, il continuera de se rendre digne du patronage public. Ses prix sont modérés. Montréal, 19 mai 1846.

MAGASIN DE MARINE. A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNÉ:

ANCRES, Chaînes, Câbles, Gondron de Charbon, Cuivre Rouge, Brai, Résine, Toile à Voile, Etoupe à Calfêter, Huile, Peintures, Suif, Carvelle, Poulaines, Fiselle, Compas, Pavillons de Coquelettes et de Steamboats, et autres articles pour la Marine. FRANCIS MULLINS, Quai des Steamboats. 20 avril.

ATTENTION!!!

LA VENTE de 25 LOTS, formant partie des Terrains connus sous le nom de "PROPRIÉTÉ DES HERITIERS PARTEAIS," situé au PIED-DU-COURANT STE. MARIE, près de la Nouvelle-Prison, qui aurait dû avoir lieu le 12 du courant, a été REMISE, en conséquence du mauvais temps, au 27 MAI courant, sur les lieux, à MIDI précis. Plusieurs LOTS sont très-propres pour des Bouteries ou des Tanneries. J. A. LABADIE. 19 mai.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir leur magnifique assortiment de CHAPEAUX A LA DERNIERE MODE DE PARIS. E. R. FABRE & Cie. Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 1 mal.

TAPIS A L'HUILE.

A VENDRE, au Magasin de M. A. LA-FLAMME, rue Craig, No 166, Marché à Foin, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeurs assortis, pour chambre, passage et escalier, ainsi que pour tables, piano, etc., et autres Toiles, et Soies Cirées pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Mantoux, etc.—15 mai.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE DE MONTREAL.

Le Soussigné annonce que sa NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE de la CITE DE MONTREAL, tracée par M. CANE, vient d'être publiée. Cet ouvrage, pour lequel on a rien épargné, contient une description exacte de la Cité telle qu'elle est maintenant, comprenant toutes les nouvelles rues, et tous les Emplacements avec leurs divisions, de manière qu'on peut s'en servir pour désigner une propriété en cas de vente ou autrement. Le Plan a été fait d'après l'arpentage actuel, de manière que cette publication ne peut être que très-avantageuse à la propriété de la Cité. Cette Carte peut être vue au Magasin du Soussigné où on peut s'en procurer. ROBERT W. S. MACKAY, No 115 rue Notre-Dame. 4 mai.

C. GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR,

No. 17, Rue St. Gabriel, MONTREAL.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public de cette ville, en général, qu'il vient de s'établir au No. 17, Rue St. Gabriel. Il espère par son assiduité, sa ponctualité et le fini de son ouvrage mériter une part du patronage public. Il aura constamment en magasin un assortiment complet de Draps, Casimiers, Tweeds, etc., etc. —AUSSI— Un assortiment choisi de SATINS, SOIES et autres étoffes pour Vestes; le choix de ces étoffes, est du dernier goût, et exprès pour les dernières modes. N. B.—Les personnes fournissant leurs effets, seront servis avec exactitude et à des prix raisonnables. M. C. G. recevra chaque mois les MODES de Paris et de New-York. C. GAREAU. Montréal, 8 mai, 1846.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND,

No. 24, Rue St. Vincent, Vis-à-vis la Maison qu'il occupait ci-devant au No. 19, de la même Rue, MONTREAL.

LE SOUSSIGNÉ informe Messieurs les Cures, Marchands et Instituteurs de la campagne, qu'il vient d'établir une Librairie et une Boutique de Reliure etc., sous le nom de LIBRAIRIE CATHOLIQUE au No. 24 Rue St. Vincent de cette ville, qu'il aura à vendre tous les articles appartenant à sa ligne de commerce à aussi bas prix que qui que ce soit. Il apportera dans la confection de ses ouvrages tous les soins possibles, afin qu'ils ne soient pas surpassés en qualité par ceux offerts par aucun autre établissement de ce genre. Son fond de Librairie sera parfaitement assorti et comprendra tous les livres en usage dans les Ecoles de ce pays, et aussi différents Livres de piété ainsi que Papiers, Plumes et Encre etc. etc. N. B. M. J. B. ROLLAND se chargera de faire exécuter toutes sortes d'impressions, telles que Livres, Pamphlets, Lettres, Circulaires, Cartes d'Adresses et d'Adresses et de Visites, Affiches etc. à des prix très-modérés. J. B. ROLLAND. Montréal, No. 24 Rue St. Vincent.—mai 1846.

A LOUER

Un Magasin et Logement, Possession donnée Immédiatement.

DANS cette belle Maison en Pierre de Taille à Trois Etages ci-devant occupé par JAMES CONNELL, SNR. No. 130 Rue Notre Dame. La position de cette maison est la plus désirable de la ville étant sur le côté Sud et dans la partie la plus fréquentée. S'adresser à BEAUDRY & FRERE. 1 mai, 1846.

AVIS AUX PECHEURS.

Récemment reçu et à vendre par le Soussigné:

9500 LIVRES FIL A FILETS, de deux à trois brins, en livre et en demi livres. FIL A VOILE d'une qualité supérieure. FRANCIS MULLINS. Montréal, 13 mai 1846.

LIGNE DU PEUPLE

LAC CHAMPLAIN. TRAJET DANS LA JOURNÉE.

Le splendide et nouveau Steamer, FRANCIS SALTUS, CAPT. HENRY J. TISDALE, NAVIGERA, durant la Saison, pendant la journée, laissant ST. JEAN, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à CINQ heures A. M., et WHITE-HALL, MARDI, JEUDI et SAMEDI, aussi à CINQ heures A. M.

Un splendide Paquebot Part de WHITEHALL à l'arrivée du Steamboat pour transporter les passagers au Bourg où les Chars seront prêts afin d'arriver à temps pour le Steamboat du matin, pour New-York et pour le Great Western Railroad, à temps pour prendre les Chars de Boston. Pour le fret et le passage s'adresser au Capitaine à bord. C. HIBBARD, Agent. 24 avril.

LE NOUVEAU STEAMBOAT EN FER RICHELIEU.

CAPT. J. F. SINCENNES, A COMMENCÉ, LUNDI, 27 AVRIL, Ses voyages réguliers entre Montreal et Chambly.

Table with columns: HEURES DE DEPART, DE CHAMBLY, DE MONTREAL, Mardis et Vendredis, A 6 heures A. M., A 4 heures P. M., TOUCHANT A, St. Mathias, à 6 h. A. M., Verchères, à 6 h. P. M., etc.

CHEMIN DE FER ENTRE LE CHAMPLAIN ET LE ST. LAURENT.

LUNDI prochain, le VINGTIÈME jour d'AVRIL, les ARRANGEMENTS GÉNÉRAUX seront tels que suit:

Table with columns: PRINCE ALBERT, DE MONTREAL, DE LAPRAIRIE, 9 heures A. M., 6 heures A. M., etc.

LES DIMANCHES. Prince Albert. Les Chaps. DE MONTREAL. DE ST. JEAN. 3 heures P. M. 8 heures A. M., où l'arrivée des Steamboats du Lac Champlain.

TRETE DU PASSAGE:

Première Classe de Passagers 5s., dite, pour aller et revenir le même jour, 5s. (pourvu qu'ils fassent connaître leurs intentions en prenant leurs cartes). Seconde Classe, 2s. 6ds. dite, pour aller et revenir le même jour, 3s. 9d. (pourvu qu'ils fassent aussi connaître leurs intentions en prenant leurs cartes). Le fret doit être payé à la livraison. Toute information concernant le fret ou le passage de Montréal doit être fait à bord du Prince Albert. Bureau du Chemin de Fer, Montréal, 5 Mai, 1846.

Brique de St. Ours.

LES Soussignés propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, auront à vendre au 1er Juin prochain plusieurs 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec. JOS. MORIN ET FILS. St. Ours. Montréal, 28 Avril 1846.

LES Tours de l'Eglise Paroissiale de Montréal sont actuellement ouvertes pour la saison, jusqu'à la fin d'octobre prochain, à toutes les personnes qui désirent monter au sommet, à 215 pieds de hauteur, et d'où on peut voir toute la cité et les campagnes environnantes. ANT. DUBORD.

AUX INSTITUTEURS.

LES Membres de l'Association des INSTITUTEURS du District de Montréal s'assembleront à Montréal, dans la salle de l'Institut Canadien, VENDREDI 22 du présent. (Par ordre) J. E. LABONTE, Secrétaire Correspondant. St. Marc, ce 4 Mai, 1846.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE.

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc. S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBligny. Montréal, 16 avril, 1846.

A LOUER.

UNE MAISON bien logeable située rue St. Joseph, No. 17, au Faubourg St. Joseph, avec une grande cour, décurie Sec. ci-devant occupée par le Dr. CHARLEBOIS. Pour les conditions s'adresser à André Ouimet, Ecr. Avocat.—23 avril.

DAGUERRETYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'Atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerrétype, au 132. Rue Notre-Dame. Ce jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerrétype. Ses portraits sont d'une exactitude et d'une perfection admirable, il est impossible de faire mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation du tout qui ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et de nos pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous ayons en ce genre de l'étranger.

ATTENTION!

LE SOUSSIGNÉ informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'ÉPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SECHES &c. &c. R. DESRIVIERES, No 81 Front St. N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute commande excédant \$25. New-York 15 Mars 1846.

CHAMPAGNE A VENDRE. Quelques Caisnes de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAIN & Cie, de Rheims.

ED. PAYNE, Agent pour le Canada. 181, Rue Notre-Dame. —AUSSI— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel. Montréal, 12 Mars, 1846.

P. GOULET, MARCHAND TAILLEUR.

(RÉCEMMENT ARRIVÉ DE NEW-YORK.) L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimiers, Patrons de Vestes, etc., etc. Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies qu'il elles le prennent à son Magasin. M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des États-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élegance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 janvier, 1846.

P. FOURNIER, ENCANTEUR.

No. 40, Grande Rue Saint-Jacques. LE Soussigné prévient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Encaen, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement les MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc. Il se chargera de vendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus. P. FOURNIER. Montréal, 10 avril 1846.

EN VENTE, A LA LIBRAIRIE DES SOUSSIGNÉS, LE MOIS DE MARIE, Très jolie Edition élégamment Relié. Rue St. Vincent, No 3.—7 avril. E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent, No 3.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, informe ses amis et le public en général, qu'il a transporté son Atelier, dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent, mai, 1846.

C. E. BELLE, Notaire Public, a établi son Bureau, au No. 26, Rue St. Gabriel.

VITAL DESROCHERS, a établi sa résidence au No. 79, Rue St. Constant, faubourg St. Laurent. SON ATELIER au No. 142, rue Notre-Dame, près de l'Eglise Paroissiale.—mai 1846.

A VENDRE. 19 VOLUMES de la "Gazette de Québec publiés par autorité" demi reliure et bien conservés, depuis Novembre 1826 jusqu'à Novembre 1845. S'adresser à E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent. 7 avril.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Épiceries et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'importation qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain. S'adresser par lettre à Box 103 Post-Office, New-York.

ON aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Épiceries, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par écrit double. S'adresser par lettre affranchie, comme suit Box 1038 Post-Office, New-York. Montréal, 13 Mars, 1846.

Agence a New-York.

J. C. ROBILLARD,

No. 5, Nassau Street.

EN présence de l'entraînement si progressif qu'éprouve tous les jours le commerce du Canada, vers les États-Unis, le soussigné a eu l'important de connaître les NOMBRUSES MANUFACTURES, qui à New-York et dans ses environs, rivalisent énergiquement avec l'Europe.—Il fera donc exécuter d'après ses goûts personnels, tous les objets dont on lui confiera les commandes, tels que: Mécanismes a Patentes, Inventions nouvelles, d'art ou d'agriculture, Perfectionnement de constructions, Plan d'architecture publique et privée, Ornaments de Salons, Bijouteries et argenteries, Montres et Pendules, Articles de modes, Livres de littérature et de Médecine "publiés aux États-Unis," Instruments de Chirurgie, Et objets de tous genres. AUSSI:—Marchandises diverses comme ci-dessus. N. B. Pour ornements et objets d'Églises, s'adresser à l'Hôpital-General, (Sœurs Grises).

ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois. Comme on peut le voir par nos conditions d'abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour DIX CHELINS seulement, à peu près CINQ CENTS grandes pages de littérature, etc., et CINQUANTE pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications. Nos conditions de souscription sont: pour le villes, de payer l'abonnement A PREMIERE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE. Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Mineur.

STANISLAS DRAPEAU,

Chef de l'Atelier. IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE